

La Présidence

De la Polynésie française

**BUREAU DE LA COMMUNICATION**

***Mercredi 4 novembre 2020***

**Compte rendu du Conseil des ministres**

**L’armée confirme son soutien sanitaire**

Le président Edouard Fritch a reçu, mercredi matin, en compagnie du haut-commissaire Dominique Sorain et du ministre de la Santé, Jacques Raynal, les missionnaires du service de santé des armées dirigés par le médecin-chef Migot.

Les autorités sanitaires de l’armée ont confirmé au président leur engagement auprès de la Polynésie par la mise à disposition de matériel de réanimation et de 35 personnels pour renforcer les capacités du CHPF (Centre hospitalier de la Polynésie française) en réanimation.

Le chef de la délégation a également tenu à transmettre ses félicitations au CHPF pour l’organisation mise en place pour faire face à la crise sanitaire.

**Subvention d’investissement en faveur de l’Office des postes et télécommunications pour le câble Natitua sud**

L’opération « Natitua sud » estimée à 1,5 milliard Fcfp consiste à raccorder par un système de communication à haut débit par câbles sous-marins à fibre optique l’île de Tahiti à l’île de Tubuai avec une liaison sur l’île de Rurutu. Elle est scindée en 2 phases.

Cette nouvelle infrastructure permettra à ces îles du sud de la Polynésie française, d’accéder à l’internet haut débit et de bénéficier de l’accès à des services innovants, dans une perspective d’amélioration du service rendu aux usagers, et de contribution au développement économique, touristique, sanitaire, social et culturel et par le maintien des populations dans ces îles.

La phase 1 de l’opération, objet de la présente convention, porte sur la construction des équipements du système à savoir dans un premier temps l’étude d’impact environnemental, puis dans un second temps la construction des stations et des points d’atterrage et du génie civil, et enfin la fourniture du système de câble sous-marin.

D’un montant total de 1 050 000 000 Fcfp, cette première phase bénéficie d’une subvention de 675 000 000 FCFP du Pays et de 357 995 227 Fcfp de l’Etat au titre du programme 2020 du Fonds exceptionnel d’investissement (FEI).

Le Conseil des ministres a approuvé la mise en œuvre de cette convention portant sur la phase 1 de l’opération. La phase 2 du projet portera elle, sur la pose et la réalisation des tests du système de câble sous-marin.

**Tarification en poste restante**

Le conseil des ministres a approuvé un arrêté rendant exécutoire la délibération de l’Office des postes et télécommunications (OPT) portant sur la tarification de certains services postaux de la SAS Fare Rata.

Les tarifs ci-dessous, applicable dès le 1er novembre, ont donc été adoptés :

* Poste restante surtaxe par objet (non abonnés)
* Objets de correspondance jusqu'au poids de 2 kg : 90 Fcfp au lieu de 80 Fcfp
* Journaux et périodiques : 45 Fcfp au lieu de 40 Fcfp
* Autres objets : 90 Fcfp au lieu de 80 Fcfp
* Modification d’adresse : 90 F CFP au lieu de 80 Fcfp

À l’identique de la tarification de la lettre de 20 grammes approuvée par délibération du 18 août 2020, il a été décidé de fixer la tarification de ces services pour les années 2021 et 2022 selon les conditions suivantes :

* Poste restante surtaxe par objet (non abonnés) :
  + Objets de correspondance jusqu'au poids de 2 kg, autres objets : 100 % du tarif de la lettre de 20 grammes revalorisé en 2021 et en 2022
  + Journaux et périodiques : 50 % du tarif de la lettre de 20 grammes revalorisé en 2021 et en 2022
* Modification d’adresse : 100% du tarif de la lettre de 20 grammes revalorisé en 2021 et en 2022.

**Rétablissement de la subvention à TNTV**

Au mois de mars dernier, pour répondre en urgence à la crise liée à la Covid, le gouvernement a présenté un collectif budgétaire financé notamment par un prélèvement sur les subventions aux établissements publics. Ainsi, TNTV n’avait bénéficié que de 75% de sa subvention, à hauteur de 682,5 millions Fcfp.

Le gouvernement s’était toutefois engagé à rétablir les sommes ainsi prélevées. C’est dans ce contexte qu’à l’occasion du collectif n°3 du mois de juillet dernier, la subvention de TNTV pour l’année 2020 a été rétablie à son montant initial et le Conseil des ministres vient donc d’acter le versement d’une subvention de fonctionnement complémentaire de 227,5 millions Fcfp.

**Le Pays soutient le prix de la glace pour les pêcheurs professionnels et les mareyeurs au Port de pêche de Papeete**

Le Conseil des ministres a autorisé l’attribution de 6 091 880 Fcfp à la Société du port de pêche de Papeete (S3P) dans le cadre de la prise en charge d’une partie du coût d'acquisition de la glace pour les professionnels de la pêche hauturière et les mareyeurs du Port de Pêche de Papeete.

Dans la pratique, le kilogramme de glace à 14 Fcfp est vendu directement 13 Fcfp aux pêcheurs professionnels et mareyeurs. De son côté, la S3P reçoit de la Polynésie française une compensation de 1 Fcfp par kilogramme.

Cette aide financière participe à la réduction des charges d’exploitation des pêcheurs professionnels et des mareyeurs du Port de Pêche de Papeete. Elle s’inscrit dans une série d’aides publiques directes et indirectes accordées à la pêche hauturière en Polynésie française. Le Pays entend ainsi soutenir le rendement de ce secteur d’activité et permettre l’accroissement de l’exportation du poisson frais et congelé.

**Ciné des îles et Festival voyage: subvention de fonctionnement en faveur de l’association « Caméléon »**

Le Conseil des ministres a octroyé une subvention de 500 000 Fcfp à l’association « Caméléon » pour la mise en œuvre de ces projets. Dans le cadre de l’appel à projets lancé en juillet dernier en faveur des associations de protection de l’environnement, la présidente de l’association « Caméléon », a en effet sollicité l’aide financière du Pays pour les opérations « Ciné des îles » et « Festival voyage ».

Après le succès rencontré les trois dernières années, l’association souhaite renouveler l’opération « Ciné des îles » en l’élargissant à 12 communes de Tahiti, Moorea, Raiatea, Huahine et Mangareva, dans lesquelles seront organisées des soirées de projection gratuite d’un film grand public et d’un documentaire de sensibilisation environnementale.

Par ailleurs, l’association a organisé récemment la 5e édition du « Festival voyage » dans les jardins du Musée de Tahiti et des îles, avec des projections de cinéma en plein air et des spectacles vivants. Dans ce cadre, une dynamique écoresponsable a été adoptée, avec la mise en place d’une consigne pour récupérer les bouteilles et gobelets, le tri des déchets et la réduction de la consommation d’énergie.

Le comité d’attribution des subventions en matière de protection, de conservation, de gestion et de valorisation de l’environnement de la Polynésie française, en sa séance du 20 août dernier, a proposé l’octroi d’une subvention de fonctionnement afin de soutenir ces projets.

**Don de documents historiques au musée de Tahiti et des îles par Jean-Pascal Laffaille**

En mai dernier, le Musée de Tahiti et des Îles a été contacté par Jean-Pascal Laffaille, résidant à Paris, qui durant le confinement a trié ses archives familiales et découvert dans les documents de son arrière-grand-père des pièces d’un grand intérêt pour la Polynésie française. En effet, les éléments trouvés concernent la Reine Pomare IV et Charles François Lavaud, qui fût gouverneur de 1847 à 1850 et qui succéda à l’amiral Bruat dans ses fonctions.

Compte-tenu de la situation sanitaire, le don avait été remis à la Délégation de la Polynésie française à Paris dans l’attente d’une mission de convoyage qui a pu être réalisée en septembre 2020. Les documents ont ainsi pu être remis officiellement au Musée de Tahiti et des Îles - Te Fare Manaha. Après analyse des pièces par l’équipe de conservation du musée, la portée historique de ceux-ci est confirmée.

Parmi les éléments transmis, figurent notamment des documents officiels tels que la nomination de Charles-François Lavaud au titre de Gouverneur des établissements français de l’Océanie, de Commandant de la subdivision navale de l'Océanie et de commandant du Syrène (1846-1850), des correspondances officielles, des lettres manuscrites de la Reine Pomare IV, de 1842 à 1870, 17 photos de Joinville Pomare et sa famille, lors d’un séjour à Nantes et Brest en 1865 (issues de ses archives familiales), quelques menus de banquets, un ancien petit dictionnaire abrégé tahitien-français, et un album de photos souvenir de Tahiti en 1870. Ces pièces comprennent également des écrits liés à la carrière de Charles-François Lavaud, affectations, promotions, ainsi qu’une nomination signée par Napoléon III en 1857.

Ces documents seront intégrés au fond du Musée de Tahiti et des Îles -Te Fare Manaha, et numérisés au mois de novembre, par l’équipe scientifique, afin d’être rendus consultables par les chercheurs et les historiens. Le Gouvernement de la Polynésie française et le musée de Tahiti et des Îles souhaitent à nouveau remercier Jean-Pascal Laffaille pour ce don généreux.

**Modalités relatives à la réalisation du test rapide diagnostic antigénique**

Dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, deux types de tests ont été déployés, notamment la technique RT-PCR sur prélèvement naso-pharyngé, et le test rapide diagnostic antigénique du Sars-cov-2 en biologie. Ce dernier a été autorisé dans le but de « décharger » les laboratoires de biologie médicale, notamment celui de l'Institut Louis Malardé et du Centre hospitalier de la Polynésie française, et d’améliorer les délais de transmission des résultats.

Afin d’élargir l’utilisation des tests antigéniques, il a été décidé de permettre à d’autres professionnels de santé que ceux déjà autorisés (médecin, infirmier et chirurgien-dentiste) de réaliser ces tests. Ainsi dans les formations sanitaires ou dans tout lieu déterminé par la direction de la santé, notamment dans les îles éloignées, les tests pourront être également réalisés par une sage-femme, un pharmacien, un auxiliaire de santé publique, un interne en médecine, en chirurgie dentaire ou en maïeutique ou un étudiant ayant validé sa première année en soins infirmiers, ainsi que tout autre professionnel enregistré auprès de l’agence de régulation de l’action sanitaire, ayant suivi une formation spécifique.

Les pharmaciens d’officine pourront également réaliser les tests antigéniques, tout comme les infirmières scolaires, ayant reçu une formation spécifique. Les médecins et les infirmiers exerçant en libéral, ainsi que les pharmaciens d’officines, qui souhaitent réaliser ces tests doivent se déclarer auprès de l’Agence de régulation de l’action sanitaire et sociale.

Par ailleurs, l’arrêté pris en Conseil des ministres encadre la qualité des test utilisés. Ceux-ci doivent présenter une sensibilité clinique supérieure ou égale à 80 % et une spécificité supérieure ou égale à 99 %. Enfin, il est précisé que la transmission du résultat du test au médecin du Bureau de veille sanitaire est obligatoire et doit être immédiate.

**Subvention d’investissement en faveur du Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF) pour l’achat de matériel biomédical**

Par arrêté du 11 mars 2020, le Haut-Commissaire de la République en Polynésie française a activé le plan général ORSEC, suite à la déclaration du directeur de l’Organisation mondiale de la santé constatant la propagation du virus Covid-19 comme une pandémie internationale. Le Plan blanc a été mis en œuvre en conséquence dès le 18 mars et s’est traduit, au niveau 1, par la mobilisation interne des établissements hospitaliers.

A ce titre, le Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF) s’est préparé pour faire face à l’épidémie Covid-19, en procédant à la déprogrammation partielle de l’activité opératoire et des consultations, en mettant en place une filière d’urgence dédiée Covid 19, en sanctuarisant l’unité Lits portes et un secteur de réanimation pour la prise en charge des patients Covid 19.

Dans le même temps, l’hôpital a engagé, dans l’urgence, des dépenses en investissement pour l’acquisition du matériel biomédical nécessaire à ses besoins, tel que des ventilateurs de réanimation, des pousse-seringues et pompe à perfusion, des surpresseurs d’oxygène, et l’installation de caméras en HUR.

Le CHPF se prépare également au niveau 2 du plan blanc pour pouvoir répondre à une éventuelle nouvelle vague épidémique. Dans ce cadre, l’établissement prévoit de renforcer ses capacités de prise en charge en réanimation par l’adjonction de 20 postes de réanimation supplémentaires et d’augmenter les équipements en laboratoire. Dans cette optique, le CHPF doit se doter d’autres matériels biomédicaux, à savoir des appareils d’hémofiltration, des appareils d’échographie, des respirateurs, des moniteurs et des lits de réanimation, des pompes à nutrition, des défibrillateurs, etc. Le montant de la subvention d’investissement octroyée s’élève à 445 306 000 Fcfp.

**Lutte contre le surpoids et l’obésité: subvention en faveur de l’association Tamarii Océane**

L’association Tamarii Océane de Afaahiti, Taravao, consciente du problème important de surpoids et d’obésité en Polynésie française (40 % de la population obèse et 70 % de la population en surpoids selon l’enquête Step Wise de 2010), souhaite, au travers de son projet « Ta’ahi no te ea e no to oe fenua - pédale pour ta santé et celle de ton fenua », combattre la sédentarité par la promotion de l’activité physique et sportive, et lutter contre le problème de surpoids par une sensibilisation à l’adoption de comportements sains pour la santé.

Aussi, par l’installation de pédaliers générateurs d’électricité au sein de l’hôpital de Taravao, l’association entend susciter et encourager, auprès des publics de passage à l’hôpital, l’envie de bouger et donc d’œuvrer pour sa santé. L’objectif est de combattre les comportements addictifs tels que grignoter ou fumer pendant les temps d’attente et de limiter le stress engendré par l’attente de la consultation grâce à la pratique d’une activité occupationnelle, ludique et sportive. L’intérêt du projet est aussi de faire réfléchir aux enjeux environnementaux par la production d’électricité par l’énergie humaine.

Des questionnaires seront aussi diffusés aux fins de réaliser un recueil de données sur le poids, les addictions au tabagisme, au grignotage, aux écrans de téléphone et tablettes, sur le temps passé assis dans une journée, etc. Des panneaux d’affichage sur l’intérêt nutritionnel des produits locaux seront également installés à proximité des pédaliers pour sensibiliser le public à une meilleure alimentation permettant ainsi de lutter contre le surpoids.

L’association prévoit d’organiser également un challenge sportif pour générer de l’électricité dans le but de recharger son téléphone portable de façon ludique et sportive. Afin de soutenir ce projet, le Conseil des ministres a octroyé une subvention d’un montant de 2 102 730 Fcfp, correspondant à 99,72 % de la totalité des dépenses globales estimées pour ces projets.

**Acquisition d’un bassin aquatique mobile: soutien à la Fédération Tahitienne de natation**

Le Conseil des ministres a octroyé à la Fédération Tahitienne de Natation une aide financière pour l’acquisition d’un bassin aquatique mobile lui permettant de mettre en œuvre son projet « Vai Mane’e » durant l’année scolaire 2020-2021, pour un montant de 1 200 000 Fcfp , correspondant à 66 % des dépenses globales estimées pour ce projet, au titre de l’investissement.

Ce bassin transportable de 5m x 10m sera installé au cœur des quartiers, dans différentes communes, pendant 5 semaines. Les stages de natation seront assurés par deux éducateurs sportifs agréés: les cours de natation seront dispensés, pour les jeunes, à raison d’un cours d’une heure par jour sur le temps scolaire sur une période de 2 semaines avec une séance ludique la dernière semaine. Ils seront également proposés au public adulte orienté « sport santé » en dehors du temps scolaire et le mercredi après-midi sous forme de jeux et parcours ludiques tournés vers une activité familiale afin de recréer du lien dans les familles.

Il s’agit, au travers de ce projet, de favoriser l’accès à l’apprentissage d’un « savoir nager » pour tous, au cœur des communes et des îles dépourvues de structures aquatiques en collaboration avec les partenaires engagés dans le Programme d’Insertion Sociale par les Activités de la Natation (PISAN) tels que les associations de quartier, la Direction de la jeunesse et des sports (DJS), la mission d’aide et d’assistance technique Jeunesse et sports (MATJS), et la direction générale de l’éducation et des enseignements (DGEE).

Dans ce cadre, ce projet privilégie les quartiers prioritaires. Depuis 2010, 8 communes ont participé à ce programme d’insertion sociale, à savoir Arue, Faa’a, Paea, Pirae, Punaauia, Mahina, Papeari et Moorea. Les îles de Raiatea, Huahine et Bora Bora ont intégré ce dispositif en 2017. Par ces stages, l’objectif est de faire retrouver aux enfants les plaisirs de l’eau, de favoriser l’accès à la pratique sportive, de diminuer les risques de noyade, et de développer des activités dans un cadre sécurisé.

Ce projet vise également à dynamiser les quartiers défavorisés. Ainsi, sur les 77 stages qui ont été organisés depuis 2010, le programme d’insertion a touché plus de 1 500 enfants issus des quartiers prioritaires et a permis de donner un emploi à 125 accompagnateurs. Pour 2020, le projet prévoit une mobilisation de 1 200 enfants et de 4 permanents. Le développement de la natation en milieu rural est nécessaire pour répondre à une politique de l’éducation dont les programmes imposent l’acquisition du savoir nager à la sortie de l’école élémentaire et à la politique de la Fédération qui prône le développement du sport de masse dans le but de détecter des futurs champions en natation.

**Acquisition d’équipements sportifs: soutien à l’association Union du Sport Scolaire Polynésien (USSP)**

Le Conseil des ministres a également octroyé une subvention, à l’association Union du Sport Scolaire Polynésien (USSP), d’un montant de 5 millions Fcfp, correspondant à 49,42 % du coût total pour un projet d’acquisition d’équipements sportifs dans le cadre de la mise en place d’une activité « Sport Santé ». Cette activité est destinée aux élèves du second degré, pour l’année scolaire 2020-2021.

L’objectif de cette activité « Sport Santé » est de sensibiliser les élèves sur les thématiques comme la lutte contre l’obésité, la lutte contre les addictions et la lutte contre le cancer en les incitant à la pratique d’une activité physique régulière par le biais de l’association sportive de leur établissement scolaire. Il s’agit de permettre à un maximum d’élèves, non sportifs voire handicapés et non adeptes de la compétition ou intéressés par la performance, d’accéder au sport et ainsi de prendre soin de leur santé.

Les activités, mises en place par les enseignants d’éducation physique et sportive (EPS), seront pratiquées le mercredi après-midi durant l’année scolaire 2020-2021. Elles seront proposées dans les écoles de Tahiti, Moorea, aux îles Sous-le-Vent, aux Tuamotu, Australes et Marquises. 200 professeurs d’EPS sont mobilisés sur ce projet, outre 4 personnels de l’USSP.

L’objectif de cette action est d’arriver à capter au moins 10 000 élèves. L’USSP souhaite arriver à faire baisser le nombre d’enfants en surpoids grâce à la pratique régulière d’un sport, à accroître la participation des élèves non licenciés et surtout à leur permettre de s’épanouir physiquement et socialement. Afin de pouvoir organiser les activités « Sport Santé », les associations sportives doivent être dotées de matériels et d’équipements sportifs. A cet effet, l’USSP envisage d’acquérir des équipements de fitness (double poste pectoraux, haltères, pupitres à biceps, blanc plat développé-couché, tirage dos, poste hyperextension, body solid Smith machine), 3 rameurs, 3 vélos d’appartement, 2 pirogues V6 et 3 bateaux smartwave.

**Extension du lycée d’enseignement agricole protestant de Taravao: subvention** **d’investissement en faveur de la Direction de l’Enseignement Protestant**

Le Conseil des ministres a octroyé unesubvention d’investissement d’un montant de 240 millions Fcfp à la Direction de l’Enseignement Protestant pour le financement de l’extension du lycée d’enseignement agricole protestant de Taravao.

Sur un coût global de 247 999 470 Fcfp pour cette opération, le taux de participation du Pays est de 96.77 %. Par convention du 6 avril 1992, l’église protestante a confié à la Polynésie française la gestion du domaine foncier situé à Taravao dénommé « l’internat de Taravao ». La subvention sollicitée par la Direction de l’Enseignement Protestant concerne la seconde phase de réhabilitation: box de sommeil garçons et PMR (personnes à mobilité réduite) ainsi que leurs dépendances, les salles dédiées à la formation en aquaculture, l’infirmerie et les salles dédiées à l’entretien des locaux.

**Subventions de fonctionnement en faveur des établissements publics d’enseignement de la Polynésie française**

Sur proposition de la ministre de l’Education, le Conseil des ministres a octroyé plusieurs subventions de fonctionnement en faveur des établissements publics d’enseignement de la Polynésie française (EPEPF), selon les modalités suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bénéficiaire** | **Objet de la subvention** | **Montant**  **en Fcfp** |
| **Collège de Afareaitu** | Le renouvellement des matelas, lits et oreillers du centre d’hébergement de Maiao | 600 440 |
| L’élagage des arbres dans la cour du collège | 485 000 |
| L’achat de coques pour Ipad | 209 700 |
| L’achat d’alarmes anti-intrusions | 632 935 |
| La création d’un parcours santé dans l’enceinte de l’établissement | 999 962 |
| **Collège d’Arue** | L’éclairage extérieur des bâtiments du collège | 408 233 |
| Les travaux de rénovation du logement de fonction | 211 126 |
| L’achat de 40 tables pour le réfectoire | 969 296 |
| L’élagage des arbres dans la cour du collège | 339 000 |
| Les travaux de câblage de la centrale incendie du bâtiment B | 158 130 |
| L’installation de tringles et de rideaux ignifugés pour les salles du bâtiment A et B | 222 500 |
| La prise en charge des frais relatifs aux classes mer expérimentales de 6ème | 640 000 |
| **Lycée Diadème, Te Tara O Maiao** | La réparation des poutrelles en béton de plusieurs bâtiments | 2 143 272 |
| **Lycée professionnel de Faa’a** | Les travaux de mise en conformité électrique | 1 066 242 |
| La mise en réseau wifi de l'établissement | 2 341 261 |
| **Collège de Faaroa** | L’achat d’équipements et petits matériels de cuisine | 891 975 |
| L’achat de petits matériels et d’outillages pour le CETAD | 808 308 |
| Les travaux de maintenance de l’établissement | 500 000 |
| **Collège de Fare – Huahine** | La réparation du réseau wifi | 3 359 842 |
| L’achat de matériel de musique | 640 290 |
| L'achat d'équipements de cuisine | 1 156 266 |
| Les travaux de rénovation des chéneaux | 2 996 200 |
| **Lycée paul Gauguin** | L’externalisation de la maintenance informatique de juillet à décembre 2020 | 3 183 549 |
| **Collège de Haamene - Tahaa** | Les travaux d’extension du réseau informatique du collège | 1 110 003 |
| L’achat de 6 vidéoprojecteurs et 9 supports de plafond | 509 581 |
| L’achat de 100 casiers pour les élèves | 1 314 738 |
| L’achat de mobilier pour la nouvelle salle d’études | 964 874 |
| Les travaux de rénovation du bloc sanitaire | 1 945 333 |
| Les travaux de peinture des bâtiments du collège | 2 140 446 |
| L’achat de sept climatiseurs | 604 190 |
| **Collège Henri-Hiro** | Les travaux de réparation de fuites d’eau derrière le bâtiment C | 315 490 |
| L’achat de 10 vidéoprojecteurs | 652 500 |
| L’installation d’un contrôle d’accès aux grilles situées à côté des salles C01, D16, E06 | 850 703 |
| **Collège de Hitia’a** | La prise en charge d’un intervenant extérieur pour les cours de va’a | 399 000 |
| **Collège de Paopao - Moorea** | L’achat d’instruments de musique, et la poursuite du partenariat avec le conservatoire artistique de la Polynésie française | 1 507 940 |
| **Lycée professionnel de Mahina** | La connexion à la fibre optique | 2 124 429 |
| Les travaux de réparation de fuites d'eau | 1 927 711 |
| L’achat de 10 vidéoprojecteurs | 861 184 |
| **Lycée professionnel d'Uturoa - Raiatea** | La vidange des fosses septiques de l'établissement | 530 205 |
| La maintenance des équipements professionnels | 400 000 |
| L'achat de vidéoprojecteurs | 720 700 |
| Les travaux de réparation de deux ponts | 580 783 |

**Soutien à l’association La French Tech Polynésie**

Sur proposition de la ministre de l’Education, en charge du numérique, le Conseil des ministres a octroyé une subvention de fonctionnement 18 millions Fcfp à l’association La French Tech Polynésie, présidée par Olivier Kressmann. Cette subvention, sollicitée par l’association, porte sur des actions menées en 2020 et 2021.

Pour l’année 2020, une subvention de 3 millions Fcfp sera employée pour la mise en œuvre du second Concours International Tech4Islands Awards 2020 vision REBOND et le DIGITAL - Création & Community Management 2020, un concours international des solutions innovantes par et pour les îles en faveur du REBOND des territoires insulaires vers un développement plus autosuffisant, durable et résilient.

Une subvention de 15 millions Fcfp est prévue, pour l’année 2001, pour l’évènementiel « Tech4Islands summit 2021 ». Les startups, entreprises innovantes, organismes de recherche et universités en partenariat public/privé avaient du 26 mai au 20 juillet 2020 pour candidater et proposer des solutions innovantes concrètes et rapidement déployables dans les îles, autour de 5 grands axes: Health Tech & E-Santé, Blue Tech durable et résiliente, Clean Tech & Économie circulaire, Smart Tourisme écoresponsable, EdTech & Inclusion numérique.

Un jury final, composé de 18 personnalités de Polynésie française et de France, a été constitué en septembre et la remise des prix se déroulera le 23 avril 2021. Cette demande de subvention a reçu un avis favorable à l’unanimité de la commission de contrôle budgétaire et financier (CCBF) de l’Assemblée de la Polynésie française.

**Aires marines éducatives : convention de partenariat entre la Polynésie française et l’Agence française de développement (AFD)**

Le concept d'aire marine éducative (AME) est une démarche participative impliquant les élèves autour d'un projet d'action citoyenne de protection et de gestion du milieu marin. Lancée en 2013 sur l'une des îles des Marquises (Tahuata), cette démarche a été structurée et standardisée afin de la développer sur d'autres zones de la Polynésie française.

L’expansion importante de ces aires marines éducatives nécessite le déploiement par la Polynésie française de moyens humains et financiers plus conséquents. Afin d’être accompagnée dans la démarche de développement des AME, la Polynésie française a sollicité le concours financier de l’Agence française de Développement (AFD) qui, suivant les missions qui lui sont dévolues, finance et accompagne des projets visant à améliorer les conditions de vie des populations et à soutenir la croissance économique, tout en préservant l’environnement.

Ce soutien financier, concerne la prise en charge, par l’AFD de prestations, pour un montant total de 5 093 724 Fcfp TTC: il s’agit d’une prestation juridique qui consiste à réaliser un dépôt de la marque AME auprès de l’Institut national de la propriété industrielle (INPI), mais également de deux prestations de capitalisation, de valorisation et de promotion du concept AME, comprenant la réalisation de trois courts-métrages ainsi que la réalisation d’affiches de synthèse des états écologiques opérant une comparaison des sites par îles et par archipel, avec une prise en compte des 24 sites AME qui existent aujourd’hui dans quatre archipels de la Polynésie française.

Conformément aux dispositions du statut d’autonomie de la Polynésie française, les modalités de ce concours financier sont fixées par une convention conclue entre la Polynésie française et l’établissement public métropolitain qui doit préalablement être approuvée par le Conseil des ministres.

-o-o-o-o-o-